

Bon No: 001001236		1ere Gachée: 08:47 (1) Quantité: 8.00 m3		Date: 06/08/2026 JD2607313375 référence commande(2):		Zone: ZONE 4 Véhicule: K8 KERAX 8X4 LA LAUX					
client: 3412 chantier: 1		CAZALS SEBASTIEN L'Albonie		157 route de Lacombe 12240 PRADINAS 12240 PRADINAS		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:	
09:22											
code Béton 49 20 RET		désignation(6)(8) 0		certification		classe d'exposition(3) XA2		Classe Chlorure CL 0.40		consistance(7) S3 Dmax 22	
ciment(type et classe) CEM I 42,5 SR				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C 35/45			
appellation commerciale BETON C35/45 XA2 S3 D22 CL0.4 Propriétés particulières spécifiées 1											
SERVICES RETARDATEUR						ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE NOM: signature du client:		
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:											
signature:											

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN